

FEDERATION DES ALPAGES DE L'ISERE

COMPTE-RENDU

REUNION du CONSEIL d'ADMINISTRATION

du 16 mars 2017, à 14 h 00
au Conseil Départemental de l'Isère à Grenoble

Présents / Pouvoirs / Excusés -> cf. liste en annexe

Le quorum étant atteint, le Conseil peut valablement délibérer.

Points à l'ordre du jour

1 ACCUEIL A L'HOTEL DU DEPARTEMENT -----	4
2 VIE ASSOCIATIVE GESTION DE L'ASSOCIATION -----	4
2.1 Arrêté des comptes au 31 décembre 2016 et préparation du rapport du Conseil d'Administration à l'Assemblée Générale -----	4
2.2 Budget prévisionnel 2017, nouveaux sujets et organisation de l'équipe technique -----	6
2.3 Modifications/Evolution des Statuts FAI à présenter en AG Extraordinaire du 6 avril 2017 -----	8
2.4 Préparation de l'Assemblée Générale Ordinaire, point sur les Commissions en cours -----	9
2.5 Convention FAI / Pastoralismes du Monde en vue de l'organisation du Festival-----	10
3 SERVICES AUX ADHERENTS -----	11
3.1 Conclusions de l'audit relatif aux contrats de bergers, par M ^e Duperrier, avocate Droit du Travail-----	11
3.2 Création de GP et AFP, locations d'alpages -----	13
3.3 Mise en œuvre de la PAC : réunions d'information à destination des GP, le 17 mars 2017 -----	14
3.4 Hélicoptages de début de saison : calendrier et choix des compagnies-----	14
3.5 Nouvelles sollicitations mobilisant des compétences juridiques : organisations à mettre en place -----	14
4 PROJET ASSOCIATIF -----	14
4.1 Retours de la Commission Prospective-----	14
5 QUESTIONS DIVERSES -----	14

Extraits des délibérations, Conseil d'Administration du 16 mars 2017

1 ACCUEIL A L'HOTEL DU DEPARTEMENT

2 VIE ASSOCIATIVE GESTION DE L'ASSOCIATION

2.1 Arrêté des comptes au 31 décembre 2016 et préparation du rapport du Conseil d'Administration à l'Assemblée Générale

Le Rapport de gestion : À l'unanimité des membres présents, le Conseil d'Administration valide le rapport de gestion présenté et arrête les comptes au 31.12.2016, tels qu'ils sont présentés en annexe et faisant apparaître un résultat déficitaire de 18.137 € et un total de bilan de 472.894 €, et qui seront proposés à l'approbation de l'Assemblée Générale. Le Conseil d'Administration, sur proposition du Trésorier, proposera à l'Assemblée Générale 2017 que le déficit soit imputé sur le fonds associatif de l'association.

En ce qui concerne les créances adhérents, le CA propose d'attendre le versement des aides en retard. En revanche, il demande de ne pas réaliser de nouveaux services à l'attention de ces responsables d'alpage tant que leurs retards de paiements ne sont pas réglés.

En ce qui concerne le statut fiscal de la FAI, le CA propose que lors de l'Assemblée Générale de 2017 de la FAI, les adhérents soient informés des questionnement que se pose la FAI sur son statut fiscal, afin qu'ils puissent également s'organiser. Pour le CA de juin Juillet, une première analyse poussée sera faite, afin de prendre une décision formelle en septembre 2017. Ainsi, le nouveau statut fiscal pourra être engagé au 1^{er} janvier 2018

2.2 Budget prévisionnel 2017, nouveaux sujets et organisation de l'équipe technique

En ce qui concerne le budget Prévisionnel 2017, le CA valide les charges prévisionnelles présentées, la liste des projets présentés ainsi que leurs plans de financement. Il donne mandat au Président et à l'équipe technique afin de mettre en œuvre toutes les actions visant à rechercher les financements nécessaires à leur réalisation, ainsi qu'à la mobilisation de l'autofinancement nécessaire. Dans la mesure où le budget prévisionnel n'est pas à l'équilibre, et afin de ne pas grever le fonctionnement pluriannuel de la structure, le CA autorise le Président et l'équipe technique à rechercher des opportunités de financements pour les actions qui permettent d'assurer la continuité du service ou des actions inscrites dans la stratégie du projet associatif.

Plantes invasives : Le CA est sensible à ce projet dans la mesure où la FAI ne possède pas de bases de données en la matière, qu'il permet du travail en réseau avec des partenaires impliqués et compétents. La FAI pourra mobiliser ses compétences et connaissances acquises des pelouses d'alpage. Lors des tournées de terrain, les techniciens pourront également faire des repérages et transmettre de l'information aux adhérents et bergers rencontrés. La base de données commune est une bonne opportunité de travail collaboratif. Le CA valide ce projet et autorise le Président à signer les documents nécessaires à sa réalisation et à mobiliser les financements nécessaires.

Sanitaire en alpage : Les échanges du CA montrent que ce sujet est sensible et de la plus haute importance, et que les responsables d'alpage ont besoin d'appuis et de soutien, que ce soit de la part de la FAI ou des pouvoirs publics. En plus de la participation aux espaces de travail organisés par ou avec le GDS38, il est proposé de faire circuler de l'information sur les droits et devoirs de chacun aux élus locaux, bergers et responsables d'alpage au travers de l'Echo des Alpages. LE CA Souligne le fait que les couts de prophylaxie peuvent s'avérer élevés dans la mesure où l'aide de l'Etat pour la prophylaxie Brucellose n'est plus mobilisable. Le CA autorise donc le président à engager les démarches nécessaires à la mise en œuvre d'actions d'accompagnement, de partenariat et de communication sur les questions sanitaires, à s'inscrire dans des actions de portée locales ou nationales.

Diagnostics de vulnérabilité des exploitations pastorales liés à la présence des loups : Le CA valide/ne valide pas l'engagement de la FAI dans cette action et mandate le Président et l'équipe technique à engager les démarches nécessaires à la réalisation de ces actions.

Composition de l'équipe technique 2017 : Le CA prend note de la nouvelle organisation 2017 et donne mandat au coordinateur et au Président pour gérer dans les meilleures conditions ces évolutions et adaptations nécessaires.

2.3 Modifications/Evolution des Statuts FAI à présenter en AG Extraordinaire du 6 avril 2017

Le CA valide les propositions d'amendement fonctionnels des statuts de la FAI, et autorise le Président à organiser une Assemblée Générale Extraordinaire.

2.4 Préparation de l'Assemblée Générale Ordinaire, point sur les Commissions en cours

Préparation de l'AGE et AGO : Le CA valide l'organisation des AGE et AGO au sanctuaire de la Salette ainsi que le principe de l'inauguration du chalet du Col de l'Homme en début d'après midi. Il charge l'équipe technique de mettre en œuvre l'organisation de ces deux événements en partenariat avec les acteurs locaux.

Le bilan des commissions ne peut encore être que partiel dans la mesure où elles ne sont pas toutes réalisées. Sur la base des expériences positives de 2017, il est proposé de faire en sorte que les modes de convocation et de contribution soient les plus souples possibles, adaptés aux nouvelles manières et capacités de s'investir dans la vie associative, y compris contributions écrites ou autres.

2.5 Convention FAI / Pastoralismes du Monde en vue de l'organisation du Festival

Le CA mandate le Président à signer la convention afférente au transfert de maîtrise d'ouvrage au profit de la Fédération des Alpagnes et à engager les recherches de financement, ainsi que toute action visant à la réussite de cet événement et de ses supports.

3 SERVICES AUX ADHERENTS

3.1 Conclusions de l'audit relatif aux contrats de bergers, par M^e Duperrier, avocate Droit du Travail

Les conclusions de l'audit relatif aux contrats de bergers font apparaître qu'il n'existe aucune solution fiable et totalement sécurisée dans l'immédiat mais seulement des solutions de transition non dénuées de risque. A plus long terme les organismes représentatifs des employeurs et des salariés peuvent travailler à une évolution de la convention collective agricole afin qu'elle permette les CDI en agriculture.

3.2 Création de GP et AFP, locations d'alpages

Le CA prend note des informations qui lui sont présentées, valide les orientations prises et mandate l'équipe technique pour poursuivre ces travaux en lien avec les services de la DDT et les acteurs locaux.

3.3 Mise en œuvre de la PAC : réunions d'information à destination des GP, le 17 mars 2017

Par manque de temps, le Président renvoie les administrateurs vers la réunion organisée en DDT le lendemain.

3.4 Hélicoptages de début de saison : calendrier et choix des compagnies

Hélicoptage Vercors-Trièves-Sud-Isère 8 juin 2017 HELICOPTERES DE FRANCE

Hélicoptage Chartreuse 15 juin 2017 HELICOPTERES DE FRANCE

Hélicoptage Belledonne 21 juin 2017 SAF HELICOPTERES

Hélicoptage Ecrins Oisans-Valbonnais 22 juin 2017 SAF HELICOPTERES

Hélicoptage Emparis-Eau-d'Olle 4 juillet 2017 SAF HELICOPTERES

3.5 Nouvelles sollicitations mobilisant des compétences juridiques : organisations à mettre en place

Le CA donne mandat au Président et à l'équipe technique afin de mobiliser ces compétences au rythme nécessaire.

4 PROJET ASSOCIATIF

4.1 Retours de la Commission Prospective

Le Président fait un retour sur la Commission Prospective dans sa nouvelle forme. La convocation était adressée aux membres du CA et à l'équipe technique. Les débats ont été riches, et pour les prochaines séances, sur un rythme annuel, il est proposé de :

- Utiliser ce temps de travail pour approfondir quelques sujets,
- Définir les ordres du jour des Commissions,
- Revisiter régulièrement le projet associatif.

5 QUESTIONS DIVERSES

Aucune question diverse.

Compte Rendu

Conseil d'Administration du 16 mars 2017

au Conseil Départemental de l'Isère à Grenoble

1 ACCUEIL A L'HOTEL DU DEPARTEMENT

Denis REBREYEND accueille les participants, remercie le département de leur accueil et ouvre les travaux du CA. Il donne la liste des excusés et des pouvoirs.

En Préalable, il situe l'intervention de l'avocate mandatée pour un audit des statuts des contrats de travail proposés par les employeurs aux bergers d'alpage pour 1 heure à 16h00. A cette fin, il rappelle que le temps de l'avocat est compté, et qu'il convient de ne poser que des questions liées à la lecture des textes de loi et jurisprudence. Il signale avoir transmis l'invitation au CA à Marie Noëlle BATTISTEL, avec qui il a pu échanger sur cette question des contrats de travail dans le cadre des consultations sur la loi montagne, mais également dans le cadre du suivi du jugement impliquant le GP de Gresse Bas Dauphiné.

Une seconde phase de travail suivra cet audit et sur ses bases, probablement en associant des attachés parlementaires afin d'engager, si nécessaire, une action de fond en matière d'évolution des relations employeurs salariés en alpage.

Denis REBREYEND demande si des questions diverses sont prévues, il est convenu de ne pas alourdir l'ordre du jour.

2 VIE ASSOCIATIVE GESTION DE L'ASSOCIATION

2.1 Arrêté des comptes au 31 décembre 2016 et préparation du rapport du Conseil d'Administration à l'Assemblée Générale

Cf. Compte de Résultat et Bilan 2016 en annexes

Rapporteur : Florent SALVI, Trésorier

2.1.1 Rapport de gestion

Le texte proposé pour le rapport de gestion du Conseil d'Administration à l'Assemblée Générale est le suivant :

Notre association est impactée depuis plusieurs années par de profondes incertitudes, et, en 2016, elles sont principalement liées à l'évolution des collectivités (loi NOTRe), au changement de l'échelle Régionale et au renouvellement des exécutifs Départementaux et Régionaux qui engendrent des repositionnements globaux. Il est à savoir que le nouvel exécutif Régional a confirmé le maintien des PPT en septembre 2016, et que par ailleurs la mise en place des outils de programmation du FEADER et du LEADER sont encore en cours. Ces éléments engendrent à la fois de profondes mutations dans la structure du budget et de sérieux retards de trésorerie. Cette dernière, consolidée ces dernières années, a permis de résister à ces aléas.

Les adhérents de la FAI continuent de soutenir très largement le projet associatif et les cotisations se stabilisent à un niveau proche de l'optimum. Les fusions d'Autrans / Méaudre et de Moretel de Maille / St Pierre d'Allevard ont engendré une légère baisse des montants perçus, car nous n'avons pu appeler les montants de leurs cotisations par absence de connaissance des indices de richesse, base de calcul de nos cotisations. Cette problématique va se reproduire les années à venir, en plus de la réduction arithmétique des montants de cotisation de ces communes réunies.

Les produits d'exploitation sont de 601.032 €, soit une baisse de 2,7% par rapport à l'exercice précédent. Parmi ces produits : Les prestations de service sont de 279.257 €, en diminution de 6%. Si l'on observe une légère reprise des assistances techniques aux maîtres d'ouvrages de travaux en alpage (+2%), la réduction de l'assistance à maîtrise d'ouvrage des Territoires Pastoraux est significative (-41%) principalement en raison de leur prise d'autonomie et de l'absence de prestations spécifiques, dont les diagnostics préalables à la mise en place des PPT. Les prestations de formation ont aussi reculé (-18%). Les prestations de contractualisation des MAE reculent car arrivant en fin de programme (-45%), ainsi que l'extinction prévue en 2016 de la contribution à la gestion de l'ENS du Col du Coq et celle programmée de l'expérimentation de l'offre de compensation pour Combe Madame (-54%). Ces profondes mutations liées aux prestations ont été en partie compensées par la mise en place de nouvelles actions, dont les alpages sentinelles (+42%), des prestations de plans d'aménagement de bâtiment d'élevage (+119%), la coordination d'action Réseau AFP et alpage sentinelle (+66%).

Les subventions octroyées s'élevaient à 268.925 € dont 222.610 € affectés à l'exercice, en évolution de 4%. Si leur soutien ne s'affaiblit pas, les subventions du Département et de la Région sont en légère baisse respectivement de -3% et -11% en raison de l'extinction de certaines actions temporaires (mobilisation à la contractualisation des MAEC pour le Département et mise en réseau des services pastoraux pour la Région). Les contributions du FNADT et du Réseau Rural Français, permettant des interventions mutualisées des services pastoraux ont augmenté (+50%), ainsi que des crédits FEADER mobilisés sur Agrifaune, saison des alpages, diagnostics pastoraux... (+85%).

Les charges d'exploitation sont de 623.967 €, en augmentation de 3,6% par rapport à l'exercice antérieur. Parmi ces charges :

Les rémunérations sont de 448.945 € charges comprises, en évolution de 2,7%. Elle s'explique par le fait que Véronique Savioz, partiellement remplacée en 2015, a repris à temps plein courant 2016. Ainsi, l'effectif moyen 2016 a été de 8,68 ETP en hausse de 0,56 ETP par rapport à 2015. A noter que les cotisations à l'assurance complémentaire obligatoire créent une charge nouvelle de 1 685 € (soit 0,37% de la masse salariale).

Les charges externes sont de 124.376 €, en augmentation de 13%, à décomposer en 2 parties. D'une part, les charges courantes de la structure sont stables (-1%) déduction faite des remboursements de frais sur véhicules par Groupama ; d'autre part les sous-traitances et frais de missions inhérents aux projets et éligibles à leurs financements sont en hausse de 49%.

Le résultat d'exploitation ressort donc à -22.935 €. Le résultat exceptionnel étant de -254 €, le résultat financier de +556 €, et le mouvement des fonds dédiés étant de +4.496 €,

Le résultat net de l'exercice 2016 laisse donc apparaître un déficit de 18.137 €, soit 2,9% du budget total.

Denis REBREYEND et Florent SALVI expriment le fait que cette situation est le reflet de la conjoncture actuelle, à la fois celle des collectivités et des agriculteurs, avec des ensembles d'incertitudes qui impactent les porteurs de projets et par conséquent la FAI.

Florent SALVI souligne le volume financier « en dehors » et la capacité de repositionnement des salariés sur des thématiques en évolution.

Guy DURAND souligne le fait que les changements de majorité et de programme sont souvent suivis des mêmes difficultés. Denis REBREYEND souligne que c'est aussi des pertes d'énergie.

Le Rapport de gestion : À l'unanimité des membres présents, le Conseil d'Administration valide le rapport de gestion présenté et arrête les comptes au 31.12.2016, tels qu'ils sont présentés en annexe et faisant apparaître un résultat déficitaire de 18.137 € et un total de bilan de 472.894 €, et qui seront proposés à l'approbation de l'Assemblée Générale. Le Conseil d'Administration, sur proposition du Trésorier, proposera à l'Assemblée Générale 2017 que le déficit soit imputé sur le fonds associatif de l'association.

2.1.2 Créances Adhérents

Des factures datant de 2015 restent encore impayées par 4 de nos adhérents pour les objets suivants :

- hélicoptage animal accidenté, pour un total de 160 €
- accessoires hélicoptage + classeur GP, pour un total de 285 €
- assistance technique + plan de gestion MAEC, pour un total de 778 €
- plan de gestion MAEC, pour un total de 750 €

Chacun de ces adhérents a fait l'objet de multiples relances (4 courriers chacun + relances téléphoniques).

Denis REBREYEND ouvre le débat.

Guy DURAND souligne que le contexte de retard de paiement des aides PAC et propose d'attendre encore quelques temps, au moins le temps de règlement des MAEC.

Le CA rappelle que les bénéficiaires de ces services ont perçus des aides par ailleurs, et que cette raison n'est pas suffisante.

En ce qui concerne les créances adhérents, le CA propose d'attendre le versement des aides en retard. En revanche, il demande de ne pas réaliser de nouveaux services à l'attention de ces responsables d'alpage tant que leurs retards de paiements ne sont pas réglés.

2.1.3 Audit du statut fiscal de la FAI

Nos demandes de rescrits restant sans réponse, Florent SALVI fait état de la question posée à un cabinet d'experts en début d'année 2017 sur le statut fiscal de la FAI. Le cabinet missionné a rendu des premiers éléments de son travail fin février 2017.

A ce jour, un travail d'analyse fin est à réaliser, mais il s'avère que des évolutions sont probables, et il convient d'en informer le CA et nos adhérents qui peuvent être impactés par nos facturations.

Denis REBREYEND ouvre le débat.

Guy DURAND signale que de plus en plus d'agriculteurs sont à la TVA et qu'il en est de même pour les GP.

Denis REBREYEND rappelle l'absence de réponse des services de l'Etat et de la nécessité de prendre les devants, et de faire des choix en dehors de l'urgence. Nos choix auront des incidences sur les orientations de la structure, la manière dont nous sommes perçus par nos partenaires. Ce peut être également l'occasion de faire évoluer nos manières d'être, de contribuer à certains chantiers et à nous insérer dans des sphères concurrentielles.

Florent SALVI souligne qu'il n'y a pas de contradictions entre être assujéti à la TVA et aux impôts commerciaux et conduire un projet associatif de service et tenant compte de l'intérêt général.

Florent SALVI propose le planning visant :

- A faire une annonce de nos questionnements en AG 2017 (afin que nos adhérents puissent s'organiser aussi de leur côté) ;
- A aboutir sur une proposition argumentée au prochain CA de juin-juillet 2017 ;
- A prendre une décision en septembre 2017 ;
- Une mise en œuvre au 1er janvier 2018.

Un groupe de travail pourra être mobilisé à l'initiative du Trésorier et/ou du président afin de creuser ces points et de préparer les deux prochains CA qui devront traiter de ce sujet.

En ce qui concerne le statut fiscal de la FAI, le CA propose que lors de l'Assemblée Générale de 2017 de la FAI, les adhérents soient informés des questionnement que se pose la FAI sur son statut fiscal, afin qu'ils puissent également s'organiser. Pour le CA de juin Juillet, une première analyse poussée sera faite, afin de prendre une décision formelle en septembre 2017. Ainsi, le nouveau statut fiscal pourra être engagé au 1^{er} janvier 2018

2.2 Budget prévisionnel 2017, nouveaux sujets et organisation de l'équipe technique

Rapporteur Bruno CARAGUEL

2.2.1 Présentation du BP 2017

Cf. Budget Prévisionnel 2017 Charges et Produits en annexes

Bruno CARAGUEL fait la présentation des projets, ainsi que des charges pour l'année 2017.

Patrick PRUDHOMME souligne le renouvellement des aides du département, dans la continuité. Il souligne l'importance des dossiers sur l'agneau d'alpage, la viande agropastorale et le sanitaire.

En ce qui concerne le budget Prévisionnel 2017, le CA valide les charges prévisionnelles présentées, la liste des projets présentés ainsi que leurs plans de financement. Il donne mandat au Président et à l'équipe technique afin de mettre en œuvre toutes les actions visant à rechercher les financements nécessaires à leur réalisation, ainsi qu'à la mobilisation de l'autofinancement nécessaire. Dans la mesure où le budget prévisionnel n'est pas à l'équilibre, et afin de ne pas grever le fonctionnement pluriannuel de la structure, le CA autorise le Président et l'équipe technique à rechercher des opportunités de financements pour les actions qui permettent d'assurer la continuité du service ou des actions inscrites dans la stratégie du projet associatif.

2.2.2 Projet particuliers

a Plantes invasives

Travail avec le GP du Ht Vénéon et des partenaires de l'Oisans sur une description et cartographie des plantes invasives. La FAI intervient dans ce partenariat sur la partie alpage. Nous n'avons pas de références en la matière, et la question mérite d'être posée, et l'opportunité de travailler avec des d'autres partenaires (CLE Drac Romanche/SACO, PNE, Communauté de Communes de l'Oisans, Conseil Départemental) est une chance pour ce sujet qui ne peut être cloisonné. Il s'agit également de se doter d'une base de données commune et d'une capacité d'alerte et de réaction partagée. D'autres suites seront possibles dans les années à venir.

Baptiste NETTIER rappelle l'expertise de Fanny DOMMANGET (IRSTEA) a une bonne expertise en la matière, et qu'il conviendrait de se rapprocher de lui.

Plantes invasives : Le CA est sensible à ce projet dans la mesure où la FAI ne possède pas de bases de données en la matière, qu'il permet du travail en réseau avec des partenaires impliqués et compétents. La FAI pourra mobiliser ses compétences et connaissances acquises des pelouses d'alpage. Lors des tournées de terrain, les techniciens pourront également faire des repérages et transmettre de l'information aux adhérents et bergers rencontrés. La base de données commune est une bonne opportunité de travail collaboratif. Le CA valide ce projet et autorise le Président à signer les documents nécessaires à sa réalisation et à mobiliser les financements nécessaires.

b Sanitaire en alpage

Les demandes relatives au sanitaire se font nombreuses et sur plusieurs ordres :

- Les règlements sanitaires des GP sont très anciens et pas adaptés
- Les gestionnaires des espaces naturels protégés sont également très inquiets des risques de transmissions pathologiques entre faune sauvage et domestique
- Les éleveurs sont inquiets des risques de réservoirs de pathologie
- Les Maires demandent de l'information afin de pouvoir exercer leur pouvoir de police

Perspectives

Faire une plaquette de com GDS FAI aux éleveurs, un écho des alpages dédié est prévu pour ce printemps. Il pourrait comprendre une analyse juridique avec la DDPP, le GDS, et peut être l'epfpa sur les responsabilités (rôle missions, obligations):

- du responsable d'alpage
- du berger
- du Maire
- du gestionnaire de l'Espace Naturel, représentant la faune sauvage

Associer les partenaires cités à cette rédaction

Rédiger une ou 2 fiches pathologie par an.

Financements pour la FAI dans la réalisation de cette action

- CIMA FNADT 2017 : projet de reprendre les règlements sanitaire à l'échelle des Alpes, avec la FRGDS PACA (en cours de dépôt)
- Convention FAI CDI : Communication Echo des Alpes et autres organes locaux si nécessaires
- Réseau Rural National : Engagement d'une démarche nationale d'audit et de mise en cohérence

Denis REBREYEND ouvre le débat.

Guy DURAND propose de s'adjoindre la FDCI et les ACCA pour travailler à la surveillance sanitaire de la faune sauvage et donc à une surveillance globale.

Joseph NIER relate un échange avec le GDS qui stipule le coût de 3€/prise de sang pour Brucellose et brucellose. Ce coût est élevé.

Mme LESTOILE fait état que c'est un coût résiduel après déduction des aides, sachant que pour certaines pathologies, la prise en charge de l'Etat est éteinte en raison de l'absence de l'obligation de prophylaxie.

Denis REBREYEND et Joseph NIER soulignent aussi la difficulté d'application des prophylaxies Brucellose, jugée trop rigide, difficile à mettre en œuvre techniquement.

Joseph NIER souligne que lors de la commission sanitaire de la FAI, la question du coût des prophylaxies (3€ à la montée et 3€ à la descente pour les éleveurs Isérois, ou de 8 pour les autres) n'a pas été évoqué ou pas de manière claire. Il souligne que certains GP, dont le sien, n'ont jamais cessé de faire des prophylaxies.

Sanitaire en alpage : Les échanges du CA montrent que ce sujet est sensible et de la plus haute importance, et que les responsables d'alpage ont besoin d'appuis et de soutien, que ce soit de la part de la FAI ou des pouvoirs publics. En plus de la participation aux espaces de travail organisés par ou avec le GDS38, il est proposé de faire circuler de l'information sur les droits et devoirs de chacun aux élus locaux, bergers et responsables d'alpage au travers de l'Echo des Alpes. LE CA souligne le fait que les coûts de prophylaxie peuvent s'avérer élevés dans la mesure où l'aide de l'Etat pour la prophylaxie Brucellose n'est plus mobilisable. Le CA autorise donc le président à engager les démarches nécessaires à la mise en œuvre d'actions d'accompagnement, de partenariat et de communication sur les questions sanitaires, à s'inscrire dans des actions de portée locales ou nationales.

c Réalisation de diagnostics de vulnérabilité à la prédation du loup

Suites à des échanges avec la DDT, dans la continuité du travail avec l'USAPR, la FAI a été sollicitée pour réaliser ces diagnostics. La condition est de les réaliser avec les éleveurs et leurs bergers s'ils le souhaitent. Les demandes

seront centralisées par la DDT. Ces diagnostics pourront également viser à travailler des logiques massifs, pour être plus en phase avec les agissement des loups.

Diagnostics de vulnérabilité des exploitations pastorales liés à la présence des loups : Le CA valide/ne valide pas l'engagement de la FAI dans cette action et mandate le Président et l'équipe technique à engager les démarches nécessaires à la réalisation de ces actions.

2.2.3 Organisation de l'équipe technique

Quelques variations majeures impliquent la composition de l'équipe technique pour l'année 2017 et suivantes :

- **Jean Marie DAVOINE** est en âge de faire valoir ses droits à la retraite mais il souhaite poursuivre son activité à temps partiel. Les compétences qu'il apporte sont centrées sur les éléments de gestion des troupeaux en alpage, la relation homme animal et l'ensemble des tâches dérivées de cette compétence, et le travail du chien de troupeau. Il souhaite conserver les parties relations homme animal et se détacher des éléments généraux. Il est en train de transférer les compétences "chien de troupeau" à Julien VILMANT, qui assure dès cette année l'animation de stages "dressage et éducation du chien de troupeau". Cette réduction du temps de travail sera effective à compter du 1er juillet 2017.
- **Julien VILMANT** réduit de son côté son absence estivale sans solde, et sera davantage présent sur les missions de début et fin d'été, nécessaires à la réactivité de l'équipe technique.

Le budget prévisionnel 2017 tient compte de ces variations de charges.

En parallèle de la rédaction du projet associatif, et tenant compte de ces évolutions, il est prévu de remettre à jour les profils de poste des salariés de la Fédération des Alpagnes. Certains datent de 2010, 2 salariés n'en n'ont pas et un salarié a repris le profil de poste du salarié qu'il a remplacé. Ils ne sont plus adaptés et sont à réécrire. Des entretiens individuels sont prévus afin de réaliser cette rédaction et mise en lien entre les profils de postes.

Composition de l'équipe technique 2017 : Le CA prend note de la nouvelle organisation 2017 et donne mandat au coordinateur et au Président pour gérer dans les meilleures conditions ces évolutions et adaptations nécessaires.

2.3 Modifications/Evolution des Statuts FAI à présenter en AG Extraordinaire du 6 avril 2017

Rapporteur : Denis REBREYEND

2.3.1 Statut des administrateurs

A l'occasion d'un précédent CA, nous avons fait le point sur une question soulevée par la commissaire aux comptes, concernant le statut des administrateurs de la FAI et une probable confusion entre personne morale et personne physique. Il s'agissait de clarifier ce point, et éventuellement actualiser les statuts de l'association.

Le CA avait alors proposé de se référer au fonctionnement de principe qui faisait foi jusque là, à savoir que ce sont les individus qui siègent en fonction de leurs compétences et non des structures qui détachent des représentants au Conseil d'Administration de la FAI.

En conséquence, il est proposé la formulation suivante de l'Article 9 des statuts de l'association, à présenter en AG Extraordinaire (en **gras** les ajouts et **barré** les suppressions) :

“ Le collège des membres actifs au nombre de 11 minimum et 21 maximum :

Ce collège **est composé des personnes physiques agissant – en matière pastorale - individuellement ou au sein d'une structure membre actif de l'association.**

Il est, autant que faire se peut, représentatif des six massifs du département, des utilisateurs d'alpages, des Groupements Pastoraux, des collectivités locales de montagne, des propriétaires fonciers et Associations Foncières Pastorales. De la même manière, le nombre de sièges pourvus de ce collège sera autant que possible supérieur à celui des membres de droit.

Les personnes physiques composant ce collège sont dispensés de cotisation dans la mesure où ils sont légitimes de part leur mandat au sein d'une structure membre actif de l'association elle-même à jour de sa cotisation. “

2.3.2 Référence erronée au règlement intérieur

Egalement à l'Article 9 : suppression de la mention "selon les clauses du règlement intérieur", puisque la FAI ne dispose pas d'un règlement intérieur. En conséquence, il est proposé la formulation suivante (en **gras** les ajouts et **barré** les suppressions) :

" Le Conseil d'Administration choisit parmi ses membres issus des collèges des membres actifs et de droit, au scrutin secret, un bureau composé de :

- Un Président issu du collège des membres actifs, et ~~selon les clauses du règlement intérieur~~ un ou plusieurs Vice-Présidents,
- Un Secrétaire Général et ~~selon les clauses du règlement intérieur~~, **selon les candidatures**, un Secrétaire Adjoint,
- Un Trésorier et ~~selon les clauses du règlement intérieur~~, **selon les candidatures**, un Trésorier Adjoint,
- Un ou plusieurs membres. "

2.3.3 Actualisation des noms des collectivités membres

Article 5 (les membres de l'association) : actualisation du nom des collectivités Département et Région. Ils conviendrait de les remplacer respectivement par « Conseil Départemental de l'Isère » et « Conseil Régional Auvergne Rhône Alpes ».

Le CA valide les propositions d'amendement fonctionnels des statuts de la FAI, et autorise le Président à organiser une Assemblée Générale Extraordinaire.

2.4 Préparation de l'Assemblée Générale Ordinaire, point sur les Commissions en cours

Rapporteur Denis REBREYEND

2.4.1 Préparation de l'AGE et de l'AGO

Les Assemblées Générales Extraordinaire et Ordinaire sont prévues au sanctuaire de la Salette. La logistique un peu particulière en raison de l'insertion dans le sanctuaire. Christophe MOULIN se charge des organisations logistiques.

Sur proposition de la Mairie de la Salette, il pourrait être organisée l'inauguration du chalet du Col de l'Homme, en début d'après midi (horaire à caler): Claudine Terrier Conseillère Régionale AuRA serait présente, ainsi que Fabien MULYK et des maires locaux.

***Préparation de l'AGE et AGO** : Le CA valide l'organisation des AGE et AGO au sanctuaire de la Salette ainsi que le principe de l'inauguration du chalet du Col de l'Homme en début d'après midi. Il charge l'équipe technique de mettre en œuvre l'organisation de ces deux événements en partenariat avec les acteurs locaux.*

2.4.2 Point sur les commissions

Afin de garder des espaces de travail attractif, il convient de repenser les commissions, qui sont des liens thématiques nécessaires. La manière d'organiser les commissions 2017 de certaines commissions et de présenter les ordres du jour a été changé, et la participation s'est avérée meilleure.

Pour la **commission technique**, les commissions ovines, sanitaire et assurance ont été rassemblées sur la même journée avec de bons résultats.

Pour la **commission prospective**, sur proposition de cette dernière en 2016, l'équipe technique a rejoint le CA pour un espace de travail de 3 heures au Sappey. La participation des élus, faible numériquement le jour de la commission, a été active dans la préparation de cette commission, avec des contributions riches.

La commission **tourisme-Patrimoine-Culture** sera réunie le 24 mars. Elle expérimente le principe de convoquer, autour d'un noyau de quelques personnes, l'ensemble des acteurs potentiellement intéressés, partant du fait que seuls les plus concernés viendront.

La **commission technique** expérimente également ce mode de fonctionnement sur le thème de la PAC et de sa gestion avant le 15 mai 2017, et ce à l'occasion de la réunion du 17 mars 2017.

La **Commission des territoires** est à réunir en phase avec le calendrier de la décision politique de la Région Auvergne Rhône Alpes.

***Le bilan des commissions** ne peut encore être que partiel dans la mesure où elles ne sont pas toutes réalisées. Sur la base des expériences positives de 2017, il est proposé de faire en sorte que les modes de convocation et de contribution soient les plus souples possibles, adaptés aux nouvelles manières et capacités de s'investir dans la vie associative, y compris contributions écrites ou autres.*

2.5 Convention FAI / Pastoralismes du Monde en vue de l'organisation du Festival

Rapporteur : Jean PICCHIONI étant excusé pour raisons de santé, Denis REBREYEND le remplace.

Suite au dernier CA et aux échanges qui ont précédé, la Fédération des Alpagnes est depuis le 1er janvier 2017, le maître d'ouvrage du festival du Film "Pastoralismes & Grands Espaces".

Le souhait de cette nouvelle organisation est que cet événement permette de relayer la parole des acteurs du pastoralisme (éleveurs, bergers, collectivités locales, propriétaires....) auprès de publics professionnels, mais également non averti, ou simplement curieux des gestions pastorales et/ ou des espaces pastoraux.

Cet événement est également le prétexte à :

- Des échanges entre urbains et ruraux, la ville et la montagne, voir des débat citoyens,
- La création cinématographique, artistique traitant des thématiques pastorales
- La vente de produits issus de la récolte des alpagnes, en travaillant le lien proximité et saisonnalité
- La prise de conscience de la dimension internationale et universelle des activités et pratiques pastorales.

La période actuellement évoquée pour l'organisation de cet événement est la mi octobre avec autant que possible une fréquence annuelle. Pour 2017, ce pourrait être entre le mercredi 11 et dimanche 15 octobre. Selon les organisations retenues et les moyens attribués, l'amplitude pourra être réduite.

Cette période est aussi la charnière entre la fin de la disponibilité en agneau d'alpage et le début de l'agneau de nos fermes. C'est ainsi l'occasion de structurer cet événement sur des productions pastorales locales.

Des relais de ce festival sont à penser, autour de projets locaux qui peuvent être portés par des stations, des maisons thématiques, et toute autre initiative...

A l'échelle des Alpes, les membres du Réseau Pastoral Alpin sont en attente d'un accès à des extraits de films (site internet par exemple) et des accompagnements dans la programmation de films à l'occasion d'événements organisés sur les thématiques pastorales.

Afin d'organiser au mieux les prochaines éditions, et de régir dans les meilleures conditions de 5 années reconductibles, une convention entre la FAI et Pastoralismes du Monde est proposée.

"La convention vise ainsi (Article 1 objet) :

- à définir les modalités de transfert de la maîtrise d'ouvrage du Festival et des Rencontres de l'association Pastoralismes du Monde à la Fédération des Alpagnes de l'Isère
 - à préciser les contributions respectives des 2 structures dans la gouvernance et l'organisation de ce projet
- Et ce de manière à permettre une collaboration constructive des deux structures de nature à permettre l'essor de l'événement et la mise en œuvre de nouvelles collaborations."

Elle aborde les points suivants :

- La nature des partenariats entre la Fédération des Alpagnes et Pastoralismes du Monde, à organiser les espaces de gouvernance adaptés
- A travailler sur des ancrages locaux et l'ouverture à l'international
- A permettre à la FAI de conserver et d'utiliser les appellations « **Festival du film Pastoralismes & Grands Espaces** » et « **Rencontres internationales du Pastoralisme** ». Si elle doit les faire évoluer, c'est avec l'accord de Pastoralismes du Monde
- A utiliser les visuels et charte graphique développés par Pastoralismes du Monde
- A régir les droits d'utilisation des films pour les éditions
- Le transfert de 50% du report à nouveau de Pastoralisme du Monde à la FAI, que cette dernière dédiera à la mise en oeuvre du festival, une fois les premiers crédits publics alloués
- La durée de la convention est de 5 années

Le CA mandate le Président à signer la convention afférente au transfert de maîtrise d'ouvrage au profit de la Fédération des Alpagnes et à engager les recherches de financement, ainsi que toute action visant à la réussite de cet événement et de ses supports.

3 SERVICES AUX ADHERENTS

3.1 Conclusions de l'audit relatif aux contrats de bergers, par M^e Duperrier, avocate Droit du Travail

3.1.1 Analyse de la situation

La FAI a mandaté le cabinet d'avocat afin de faire le point sur les textes en vigueur impactant les emplois de bergers salariés en alpage.

Maitre DUPERRIER (CABINET D'AVOCATS YVES BLOHORN) fait état de son travail et de l'analyse des contrats de travail actuellement utilisés.

Les CDD saisonniers sont les principaux usités, sur une période déterminée, (sept - oct). L'emploi est fait par les GP. Le CDD doit être l'exception sur des raisons clairement identifiées, le CDI étant la norme.

Deux autres types de CDD sont possibles :

- D'usage, sur des secteurs d'activité, qui doivent être mis de côté car pas dans la liste fixée par la loi, et la convention collective agricole ne le mentionne pas. Ils ne sont donc pas éligibles ;
- Pour surcroît temporaire d'activité. Mais c'est seulement dans ce cas, et ce peut être pour des questions liées au loup et autres faits qui engendre des travaux exceptionnels, ces points étant encore à creuser ;
- La pratique actuelle du CDD saisonnier est utilisée pour répondre à des emplois liés à la saison, et la régularité de l'emploi de berger (tous les ans, sur des saisons définies, prévisible) fait échapper à cette option, sauf que c'est le même salarié et dans ce cas la relation devient à durée indéterminée. C'est cette succession d'embauche qui est le point faible.

L'évolution de CDD en CDI se crée si on a une clause de reconduction (elle n'existe pas dans les contrats de travail Isérois, mais elle est imposée suite à la loi travail de 2016) mais que la durée de l'emploi des bergers en CDD correspond à la durée de l'activité réputée du GP. C'est cette lecture qui amène la requalification en durée indéterminée.

3.1.2 Les carences juridiques

A l'analyse poussée des différents types de contrats qui nous sont proposés, il apparaît que nous n'avons aucune solution fiable à notre disposition, car :

- Les requalifications de CDD saisonniers en relation indéterminée ne peuvent arriver qu'en seconde année d'embauche, mais elles arrivent dès le début de la seconde embauche sur le même poste de berger et le même employeur pour le même berger, en raison des clauses de reconduction des CDD permises par la loi travail de 2016. A moins de changer de berger chaque année, les bergers passent potentiellement en relation à durée indéterminée dès la seconde année.
- Les CDII (Contrat de Travail à durée Indéterminée Intermittent) pourraient être possibles, mais la convention collective de l'agriculture ne le permet pas actuellement. Ils ne peuvent donc pas être conclu à moins :
 - d'un accord d'entreprise à rédiger pour chaque employeur,
 - ou de la modification de la convention collective de l'agriculture nationale (qui daterait de 1881) pour qu'elle permette le CDII.

3.1.3 Perspectives 2017

Ainsi, nous n'avons aucune solution fiable pour l'emploi des bergers en 2017. Des solutions de transition sont à mettre en œuvre rapidement (par ordre de risque décroissant).

Solution	Evaluation du risque / Remarques
<p>Poursuite du recours au CDD saisonnier en faisant état des activités hivernales du GP, qui sont réelles et assez peu mises en valeur (corvées, embauches complémentaires sous forme au moyen de TESA...) Ce serait la forme la plus fiable</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Requalification de la relation déterminée et relation indéterminée (jurisprudence du GP de Gresse Bas Dauphiné 2016)
<p>Evolution de ces CDD saisonniers vers des CDII, en rédigeant des accords d'entreprise dans le courant de l'été 2017.</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Requalification de la relation déterminée et relation indéterminée ; • Travail important de rédaction de l'accord d'entreprise à l'échelle du GP, mobilisation des syndicats de salariés
<p>Les Groupements d'employeurs pourraient être une solution, mais avec le risque de faire porter le risque qui incombait au groupement Pastoral vers le Groupement d'employeur.</p>	<p>Requalification de la relation déterminée et relation indéterminée à charge du Groupement d'employeur</p>
<p>La mise à disposition d'un salarié par l'un des exploitant pourrait être une solution, mais avec une obligation de facturation qui peut impacter la fiscalité du GP, ainsi que de faire porter le risque de relation à durée indéterminée à l'exploitation portant le salarié.</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Requalification de la relation déterminée et relation indéterminée à charge de l'exploitant, sauf à changer d'employeur chaque année • Risque de travail dissimulé (Emploi pour une structure tierce)

3.1.4 *Evaluation des conséquences directes des évolutions des contrats de travail*

Pour les employeurs : La relation des bergers dans la longue durée est :

- Elle est souhaitée par les employeurs pour des questions de performances et d'autonomie du berger sur l'alpage,
- Elle est redoutée en cas de mésentente avec le salarié.

Des surcouts potentiels liés au passage de CDD à CDII sont encore à évaluer, mais seraient à priori limités.

Pour les salariés, la perspective de relation indéterminée est plus ambiguë, avec 2 grands clivages qui peuvent évoluer au fil du temps pour un même individu :

- Elle est souhaitée pour des raisons d'installation dans la vie professionnelle et personnelle : capacité à contractualiser des emprunts, stabilité...
- Elle est redoutée, en raison de la perte des indemnités chômage à l'issue de la période de berger. Une incertitude est cependant à lever : Si il est évident que la période de travail en CDII berger n'ouvre pas de droit au chômage à son issue, le danger est que les contrats de travail en CDD qui pourraient être contractualisés le reste de l'année n'ouvrent quant à eux pas de droits au chômage, réduisant les bergers à une très grande précarité hivernale, particulièrement pour les plus jeunes en cours d'insertion professionnelle.

3.1.5 *Actions à plus long terme la plus fiable en regard de la loi et de la jurisprudence*

Reprenre la convention collective agricole afin qu'elle permette les CDII en agriculture. C'est un travail à engager par les organismes représentatifs des employeurs (FNSEA) et des salariés (Syndicats de salariés).

==>Voir si des décrets d'application loi montagne ou loi travail ne peuvent pas accélérer cette démarche.

Les conclusions de l'audit relatif aux contrats de bergers font apparaître qu'il n'existe aucune solution fiable et totalement sécurisée dans l'immédiat mais seulement des solutions de transition non dénuées de risque. A plus long terme les organismes représentatifs des employeurs et des salariés peuvent travailler à une évolution de la convention collective agricole afin qu'elle permette les CDII en agriculture.

3.2 Création de GP et AFP, locations d'alpages

3.2.1 Création d'un GP rassemblant les éleveurs retenus suite à l'AMI pour l'alpage de Mizoën (AFPa de Mizoën)

7 candidatures, 3 entretiens conduits par l'AFPa de Mizoën. Les personnes retenues sont 2 jeunes éleveurs (dont un local) et un en cours d'installation, couples de bergers devenus ou devenant éleveurs. Ils souhaitent monter un GP afin de se donner les moyens de gérer en commun leur saison d'alpage 2017.

3.2.2 Projet de création d'un nouveau GP sur l'alpage de la Moucherolle (Villard de Lans)

L'ancien éleveur président du GP de la Moucherolle n'a pas donné suite à la CCPP proposée par la Commune de Villard de Lans en 2015. Il n'a pas pâturé l'alpage en 2016. La commune souhaite mettre en œuvre un pâturage et des éleveurs ont été repérés par la Commune. D'autres éleveurs pourraient être intéressés.

3.2.3 Relance du travail sur l'arrêté préfectoral Isérois régissant les locations d'alpage.

Rapporteur Bruno CARAGUEL

La DDT a engagé de nouveau et selon le calendrier prévu à l'automne 2016 la remise à plat de l'arrêté préfectoral permettant la location des alpages. Il permet et régule :

- Les baux (9 ans)
- Les CPP d'une durée de 5 ans mini.

Les points d'échange lors de la dernière réunion préparatoire ont porté sur les termes de la grille, les unités utilisées et la compréhension des formules de calcul. Elle a été validée moyennant quelques modifications de forme.

Elle est organisée de la manière suivante :

La valeur locative des alpages se calcule sur 3 critères d'entrée, se voulant représentatifs des éléments qui font la valeur des alpages de l'Isère. Ils sont organisés autour de

- la valeur agronomique des pelouses de l'alpage,
- la qualité des équipements pastoraux de l'alpage
- les facilités de mise en œuvre des gestions pastorales.

Ces catégories permettent de déterminer les valeurs minimale et maximale (exprimées en nombre de points) qui serviront de base dans le calcul des valeurs de location selon le tableau suivant :

Valeur agronomique et qualité des équipements de l'alpage loué Configuration, facilité d'usage		Qualité et fonctionnalité des équipements en place	Indice de valeur locative	
			Valeur basse (€)	Valeur haute (€)
Faible densité fourragère, dangereux pour les troupeaux	Alpage morcelé ou très découpé et sans cohérence géographique (tout en longueur par exemple), secteurs ou quartiers difficiles d'accès, escarpés, voire dangereux Chalet principal ou cœur de l'alpage à plus de 1h30 de marche	Sans équipements structurants	2,1	3
		Avec chalet, sentier d'accès en bon état	2,8	4
Densité fourragère moyenne, avec mise en œuvre pastorale à risque	Disposition de l'alpage assez compacte, dangers limités à quelques secteurs bien identifiés, éloignement moyens Chalet principal ou cœur de l'alpage à moins de 1h30 de marche	Sans équipements structurants	3,5	5
		Avec chalet et équipements, en particulier piste et/ou sentier muletier d'accès en bon état	4,55	6,5
Bonne densité fourragère, très souple d'utilisation	Alpage très compact et d'un seul tenant, danger très limité, avec la possibilité de choisir le type de bétail. Ensemble de l'alpage très accessible	Sans chalet, mais avec des équipements structurants minimum tels que les clôtures et point d'eau	6,3	9
		Avec chalet, très bien équipé (abreuvement, d'accès...), du fait du propriétaire, accès carrossables facile	7,7	11

Les éléments forts de ce texte sont les suivants :

- La durée initiale de ces conventions pluriannuelles est fixée à un minimum de 5 années d'alpage.
- Sauf opposition de l'une ou l'autre des parties, donnée par lettre recommandée avec accusé de réception, 1 an avant la fin de la convention, le renouvellement s'effectuera par tacite reconduction par périodes identiques à la durée initiale.
- En dehors des alpages, les conventions pourront être étendues aux territoires relevant du régime forestier,
- Il permet notamment la passation de conventions pluriannuelles de pâturage entre les propriétaires et les gestionnaires de forêts ou terrains relevant du régime forestier et les éleveurs, en dehors du régime de la concession.

Le CA prend note des informations qui lui sont présentées, valide les orientations prises et mandate l'équipe technique pour poursuivre ces travaux en lien avec les services de la DDT et les acteurs locaux.

3.3 Mise en œuvre de la PAC : réunions d'information à destination des GP, le 17 mars 2017

Rapporteur Bruno CARAGUEL

Par manque de temps, le Président renvoie les administrateurs vers la réunion organisée en DDT le lendemain.

3.4 Hélicoptages de début de saison : calendrier et choix des compagnies

Christophe MOULIN donne les dates et les compagnies retenues selon les massifs :

<i>Hélicoptage Vercors-Trièves-Sud-Isère</i>	<i>8 juin 2017</i>	<i>HELICOPTERES DE FRANCE</i>
<i>Hélicoptage Chartreuse</i>	<i>15 juin 2017</i>	<i>HELICOPTERES DE FRANCE</i>
<i>Hélicoptage Belledonne</i>	<i>21 juin 2017</i>	<i>SAF HELICOPTERES</i>
<i>Hélicoptage Ecrins Oisans-Valbonnais</i>	<i>22 juin 2017</i>	<i>SAF HELICOPTERES</i>
<i>Hélicoptage Emparis-Eau-d'Olle</i>	<i>4 juillet 2017</i>	<i>SAF HELICOPTERES</i>

3.5 Nouvelles sollicitations mobilisant des compétences juridiques : organisations à mettre en place

En raison des actualités juridiques, il convient de mobiliser les compétences juridiques adaptées, particulièrement dans les domaines de l'emploi des salariés bergers et de la fiscalité des Associations.

Le CA donne mandat au Président et à l'équipe technique afin de mobiliser ces compétences au rythme nécessaire.

4 PROJET ASSOCIATIF

4.1 Retours de la Commission Prospective

Le Président fait un retour sur la Commission Prospective dans sa nouvelle forme. La convocation était adressée aux membres du CA et à l'équipe technique. Les débats ont été riches, et pour les prochaines séances, sur un rythme annuel, il est proposé de :

- *Utiliser ce temps de travail pour approfondir quelques sujets,*
- *Définir les ordres du jour des Commissions,*
- *Revisiter régulièrement le projet associatif.*

5 QUESTIONS DIVERSES

Aucune question diverse.

L'ordre du jour étant épuisé, le président lève la séance à 18h00.



FEDERATION DES ALPAGES DE L'ISERE

BILAN AU 31 décembre 2016

ACTIF	Exercice 2016			Exercice 2015		PASSIF	Exercice 2016	Exercice 2015
	Brut	Amortissements et dépréciations	Net	Net	Net			
Actif immobilisé :						Fonds propres :		
Immobilisations incorporelles	61 416	61 084	332	566		Fonds associatif	119 863	89 731
Immobilisations corporelles	46 181	37 787	8 394	3 805		Ecart de réévaluation		
Immobilisations financières (1)	729	-	729	729		Réserves :		
						réserves réglementées		
TOTAL I	108 326	98 871	9 454	5 100		réserves statutaires		
						autres		
Actif circulant :						Affectation au "projet associatif" (des ex. précédents)		
Stocks et en-cours	1 559	-	1 559	2 107		Report à nouveau	-	-
Avances et aptes versés sur commandes	-	-	-	-		Résultat de l'exercice (excédent ou perte)	- 18 137	29 332
Créances (2)	382 396	4 194	378 202	321 342		Fonds associatif représentatif de biens qui se		
<i>Usagers et comptes rattachés</i>	133 946	4 194	129 752	146 543		déprécié et qui ne seront pas renouvelés		
<i>Autres</i>	248 450	-	248 450	174 799		Fonds associatif pouvant être repris avant		
Valeurs mobilières de placement	-	-	-	-		dissolution de l'association		
Disponibilités	71 213	-	71 213	87 725		Subventions d'investissement		
						Provisions réglementées		
Charges constatées d'avance	12 466	-	12 466	9 756		TOTAL I	101 726	119 063
TOTAL II	467 634	4 194	463 440	420 930		Provisions pour risques et charges		1 393
						Fonds dédiés		4 496
						TOTAL II		5 889
						Dettes		
						Emprunts et dettes assimilées (3)	402	479
						Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	28 350	28 350
						Fournisseurs et comptes rattachés (4)	100 730	78 579
						Autres (4)	155 635	157 929
						Produits constatés d'avance	86 052	35 741
						TOTAL III	371 168	301 078
TOTAL GENERAL (I+II)	575 960	103 065	472 894	426 030		TOTAL GENERAL (I+II+III)	472 894	426 030
(1) dont à moins d'un an			-	-		(3) dont solde créditeur de banque	-	-
(2) dont à plus d'un an			-	-		(4) dont à plus d'un an	-	-

FEDERATION DES ALPAGES DE L'ISERE
COMPTE DE RESULTAT AU 31 décembre 2016

CHARGES	Exercice 2016	Exercice 2015	PRODUITS	Exercice 2016	Exercice 2015
Charges d'exploitation			Produits d'exploitation		
Achats	34 962	35 448	Vente de produits fabriqués, prestations de services, marchandises	299 700	318 332
Variation de stocks	548	565	Production stockée	-	-
Autres charges externes (*)	124 376	109 769	Production immobilisée	-	-
Impôts, taxes et versements assimilés	10 979	5 524	Subventions d'exploitation	222 610	214 702
Rémunérations et charges sociales	448 945	437 273	Collectes	-	-
Dotations aux amortissements et dépréciations			Cotisations	68 437	69 701
sur immobilisations : dotations aux amortissements	2 764	2 761	Autres produits (1)	10 285	15 128
sur immobilisations : dotations aux dépréciations	-	-	Quotes-parts des subventions d'investissement	-	-
sur actifs circulants : dotations aux dépréciations	-	2 026	virées au compte de résultat	-	-
Dotations aux provisions	-	-			
Autres charges	1 393	9 174			
Charges financières	12	-	Produits financiers (1)	568	650
TOTAL I	623 980	602 538	TOTAL I	601 600	618 513
Charges exceptionnelles sur opérations en capital (II)	-	-	Produits exceptionnels sur opérations en capital (II)	-	-
Charges exceptionnelles diverses (III)	254	190	Produits exceptionnels divers (1) (III)	-	-
TOTAL DES CHARGES (I+II+III)	624 233	602 728	TOTAL DES PRODUITS (I+II+III)	601 600	618 513
Engagements à réaliser sur subventions attribuées	-	4 496	Report subventions non utilisées des ex. antérieurs	4 496	18 043
Solde créditeur : excédent		29 332	Solde débiteur : déficit	18 137	
TOTAL GENERAL	624 233	636 556	TOTAL GENERAL	624 233	636 556
* y compris : redevances de crédit-bail mobilier redevances de crédit-bail immobilier	- -	- -	(1) dont reprises sur provisions	-	-



Budget Prévisionnel 2017 - Charges

Intitulé Charges	Montant Charges
Rémunérations, charges sociales et taxe sur les salaires	462 314
Exonération de taxe sur les salaires	- 20 000
Indemnités d'éloignement missions Jean-Marie Davoine (CESU)	500
Indemnités des stagiaires	5 500
Tickets restaurant (y compris prestation de service)	7 000
Déplacements, missions, réceptions (y compris administrateurs)	15 000
Indemnités de remplacement des administrateurs en mission FAI	5 000
Loyer, Electricité, Fuel, Entretien + maintenances	12 000
Télécommunications et Affranchissements + maintenances	11 500
Fournitures bureau, info, photo, doc, colloques, Petit Matériel	6 000
Maintenance informatique + copieur couleur/fax (loyer + maintenance)	12 000
Location des véhicules	17 500
Entretien des véhicules	6 000
Frais de carburant et péages	11 000
Honoraires commissaire aux comptes	4 300
Personnels intérimaires	-
Assurances (véhicules, bureaux, info... + RC)	3 700
Communication / Prospection / Cotisations et Dons	1 000
Achats groupés	-
TOTAL des charges externes directement en lien avec les projets DONT prestations d'hélicoptages (HELISAF, HDF)	86 063
PROV risque de pertes de recettes sur incapacités temporaires	2 000
PROV pour renouvellement matériel informatique	1 000
PROV pour formation équipe FAI (jrnées non facturables + déplts)	2 500
Services bancaires	750
Frais financiers	750
Dotations aux amortissements	3 000
Constitution de fonds propres	10 000
TOTAL DES CHARGES	666 377 €



Budget Prévisionnel 2017

Produits

		montant financement	montant mobilisable en 2017	charges externes directement en lien avec les projets
total des	Conventions Pluriannuelles	184 985	184 475	68 863
total des	Subventions Ponctuelles	102 544	100 824	8 545
total des	AMO des TP	39 751	28 645	
total des	Appuis Techniques	50 000	50 000	
total des	Prestations de Formation	56 265	43 569	3 857
total des	Etudes Diagnostics	61 406	35 667	3 200
total des	Prestations Diverses	102 297	100 745	180
total des	Autres Produits	72 184	72 184	1 418
TOTAL GENERAL		669 433	616 109	86 063

Excusé	Pouvoir	Présence	Représenté par	Titre	NOM	PRENOM	Fonction	STRUCTURE	Fonction au Bureau FAI
Collège des Membres de Droit									
				Mme	BOZONNET	Marie-Claire	Directrice	DDT de l'Isère	
				Mr	JOSSO	Didier	Directeur Adjoint	DDT de l'Isère	
			Marie-Christine LESTOILLE	Mr	COLARDELLE	Claude	Directeur	DDPP de l'Isère	
				Mr	MORRIER	Alexis	Directeur de la DAFA	Conseil Régional Auvergne Rhône-Alpes	
				Mme	BLONDEAU	Flore	Chargée de mission	Conseil Régional Auvergne Rhône-Alpes	
				Mme	BOSCH	Christine	Directrice de la DAM	Conseil Départemental de l'Isère	
				Mr	PRUDHOMME	Patrick	Chargé de mission	Conseil Départemental de l'Isère	
				Mr	BOUVET	Jean-Yves	Directeur	Office National des Forêts Agence Départementale	
				Mr	DARLET	Jean-Claude	Président	Chambre d'Agriculture de l'Isère	
				Mr	VILLARD	Didier	Représentant	Chambre d'Agriculture de l'Isère	
							Président	GDS de l'Isère	
				Mr	MALAVAL	Grégoire	Directeur	GDS de l'Isère	
				Mr	NETTIER	Baptiste		IRSTEA Grenoble	Vice-Président
				Mr	MARIE	Patrice		Association des Bergers de l'Isère	
				Mme	LAMOUREUX	Alexandra	Présidente	AAC	
				Mme	ABBA	Audrey	Présidente	ADABEL	
				Mr	HUGONNARD	Olivier	Président	APAO	
				Mr	VACHER	Patrick	Président	APAP	
				Mr	BEAUP	Olivier	Président	SITADEL	
				Mr	TROSSERO	Jean François		Représentant de Territoire Pastoral	
				Mr	PICCHIONI	Jean		Personnalité particulièrement qualifiée	Vice-Président
Collège des Membres Actifs (élus)									
				Mr	ARGOUD	Daniel		Propriétaire foncier	
				Mr	BALLY	Maurice		GP ALPETTE DE CHAPAREILLAN	Membre du Bureau
				Mr	BOUVIER	Roland		GP COL DU COQ	Membre du Bureau
				Mr	CHARRIERE	Vincent	berger et co-gestionnaire de gîte d'alpage		
				Mr	CLARET	Philippe	Président	GP MONTAGNE DE L'AULP	
				Mr	DURAND	Guy		GP MOLIERE	
				Mr	GIROUD	Camille	Président	GP PLEYNET	
				Mr	GUILLET	Thomas	Maire	Cne CORRENÇON	
				Mr	JACQUIN	René	Président	GP MONT FRAIS	Secrétaire
				Mr	JOANNAIS	Didier	Président	GP VALBONNAIS	
				Mr	NIER	Joseph	Président	GP SENEPI	Vice-Président
				Mr	OUGIER	Jean Rémy	Maire	Cne BESSE EN OISANS	
			PLANÇON Laurent	Mr	PLANÇON	Constant	Président	GP COL DE L'HOMME	Membre du Bureau
				Mr	REBREYEND	Denis	Président	GP GOBERT	Président
				Mr	SALVI	Florent	Président	GP MONT ST MURY	Trésorier
				Mr	SERRE	Jean Louis		Cne CORDEAC	
				Mr	SILLANS	Jean-Yves		GP CHARMAN SOM	
				Mr	SOLDA	Francis	Président	GP PRE PEYRET	
				Mr	SOURIAU	Yann	Maire	Cne CHICHILIANNE	
				Mr	TROUX	Georges		GP MONT ST MURY	Trésorier Adjoint
				Mr	VIAL	Jean-Michel	Président	GP GRESSE BAS DAUPHINE	
Collège des Membres Consultatifs									
							Président	ADAM	
							Directeur	AFRAT	
				Mr	CHARRON	Guy	Président	Association Déptale des Communes Forestières de l'Isère	
				Mr	CARAGUEL	Bruno	Président	Association Française de Pastoralisme	
							Président	Association Nationale des Élus de la Montagne	
							Président	CEN ISERE - AVENIR	
				Mr	VEILLET	Bruno	Directeur	CEN ISERE - AVENIR	
				Mr	MARTIN	Xavier	Directeur	Centre Régional de la Propriété Forestière (CRPF)	
				Mr	CAPDEVILLE	Franck	Directeur	EPLEPPA de La Côte St André	
				Mr	MICHON	Bernard	Président	Espace Belledonne	
				Mme	GOUIN	Sophie	Directrice	Espace Belledonne	
				Mr	DUFRESNE	Jean-Louis	Président	Fédération des Chasseurs de l'Isère	
				Mr	SIBUT	Patrice	Directeur	Fédération des Chasseurs de l'Isère	
				Mr	PICHOUD	Christian	Président	Isère Tourisme	
				Mme	PISSARD	Isabelle	Directrice	Isère Tourisme	
				Mr	MOREL	Roger	Président	Maison des Alpes de Besse en Oisans	
				Mr	GUIBAL	Jean	Conservateur	Musée Dauphinois	
				Mr	PICHOUD	Christian	Président	Parc National des Ecrins	
				Mr	GALTIER	Bertrand	Directeur	Parc National des Ecrins	
				Mr	ESCARON	Dominique	Président	Parc Naturel Régional de Chartreuse	
				Mr	HANUS	Gérard	Directeur	Parc Naturel Régional de Chartreuse	
				Mme	PIC	Danièle	Présidente	Parc Naturel Régional du Vercors	
				Mr	DELORME	Jean Philippe	Directeur	Parc Naturel Régional du Vercors	
							Chef	RTM de Grenoble	
				Mr	AGRESTI	Nicolas	Directeur déptal	SAFER	
Membres d'Honneur									
				Mr	WAUQUIEZ	Laurent	Président	Conseil Régional Auvergne Rhône-Alpes	
				Mme	BONNIVARD	Emilie	Conseillère Régionale	Conseil Régional Auvergne Rhône-Alpes	
				Mr	BARBIER	Jean-Pierre	Président	Conseil Départemental de l'Isère	
				Mr	DURANTON	Robert	Vice Président	Conseil Départemental de l'Isère	
				Mr	MULYK	Fabien	Vice Président	Conseil Départemental de l'Isère	
							Président	Association des Maires de l'Isère	
				Mr	MERIAUX	Pierre	Conseiller Municipal	Ville de Grenoble	
				Mr	SILLON	Fernand		GP HABERT DE LA DAME	Président d'Honneur
Membres de l'Equipe Technique									
				Mr	CARAGUEL	Bruno			
				Mr	MOULIN	Christophe			
				Mme	BORDEL	Véronique			
ainsi que									
					ORTUNO	Emmanuelle	Commissaire aux Comptes		